

contrat d'inscription aux centres de loisirs

Document de nature contractuelle

VACANCES
D'ÉTÉ
JUILLET 2018

À retourner en mairie

au Service Enseignement-Enfance (*),
jusqu'au **VENDREDI 22 JUIN** inclus dernier délai

**Au-delà de cette date,
les dossiers ne seront
pas acceptés.**

Je soussigné(e) M (nom, prénom, qualité)

adresse

Tél. () () () () () ()

responsable légal de l'enfant : nom prénom

Date de naissance () () () École fréquentée Classe ()

cochez les jours où l'enfant sera présent

**Si votre enfant reste toute la journée au centre de loisirs maternel ou élémentaire,
cochez les 2 lignes ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) matin et après-midi.**

JUILLET 2018 (congés du 9 au 31 juillet)

	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
ALSH matin repas inclus																							
ALSH après-midi repas inclus																							

L'enfant peut être accueilli par demi-journées :

- accueil de loisirs du matin : **accueil de 7h à 9h**
début de la matinée d'accueil de loisirs : 9h - repas inclus. Fin de la matinée à 13h30.
- accueil de loisirs de l'après-midi : **arrivée à partir de 12 h - repas inclus.**
Fin de l'après-midi d'accueil de loisirs : 17 h - Accueil de 17h à 19h.

Les enfants inscrits à la journée doivent impérativement se présenter avant 9 h.

RAPPEL : journée d'accueil de loisirs de 9h à 17h.
Avant et après cet horaire, il s'agit d'accueils supplémentaires payants.

La Maire
Stéphanie DAUMIN



Signature du responsable légal
précédée de la mention «lu et approuvé»

à le

TOUTE INSCRIPTION VAUT ENGAGEMENT FERME ET DÉFINITIF.

Cependant, une annulation ou une modification reste possible dans les 2 cas suivants :

- **uniquement pour les dossiers rendus dans les délais (vendredi 22 juin) jusqu'au vendredi 29 juin inclus,**
- si l'absence est due à un événement grave et justifié (ex : maladie justifiée par un certificat médical)

N.B. : en cas de besoin (si vous avez plusieurs enfants, par exemple) d'autres formulaires sont à votre disposition en Mairie, ou en téléchargement sur www.ville-chevilly-larue.fr (rubrique «vos services publics» / «services en ligne» / «préinscription centre de loisirs»).